

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JANVIER 2020**

Délibération
n° 2020.01.019.B

**Préparation aux
missions liées aux
clauses d'insertion :
Demande de
subvention Politique
de la Ville 2020**

LE VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE VINGT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 janvier 2020**

Secrétaire de séance : Gérard ROY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Michel ANDRIEUX

Excusé(s) :

André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.01.019.B**

EMPLOI

Rapporteur : Madame PIERRE

PREPARATION AUX MISSIONS LIEES AUX CLAUSES D'INSERTION : DEMANDE DE SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE 2020

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi, GrandAngoulême soutient, depuis 2019, en partenariat avec la DIRECCTE et le conseil départemental de la Charente, la mise en place d'une Plateforme départementale de recrutement sur les clauses sociales. Cette plateforme, animée par une facilitatrice, accompagne la mise en œuvre des clauses sociales sur le territoire et assure la sécurisation des parcours professionnels. Ce service centralisé offre à tous les acteurs du territoire (entreprises et personnes en insertion, acteurs de l'emploi de l'insertion), quel que soit le maître d'ouvrage, un interlocuteur unique dans une logique de construction de parcours d'insertion et de pérennisation des emplois.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) fixe l'obligation de réserver 5% du nombre d'heures de travail à l'insertion économique des publics issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et de proposer un parcours d'insertion de qualité contribuant à terme à leur accès à un emploi durable.

Afin de compléter l'offre de services offerte par la Plateforme et favoriser l'inclusion durable des publics éloignés de l'emploi bénéficiaires des clauses, GrandAngoulême souhaite la mise en place d'un sas permettant de préparer le public issu des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville aux missions qui leur seront confiées dans le cadre des marchés de travaux réalisés à l'occasion du NPNRU.

A ce titre, une subvention sera sollicitée auprès de l'Etat afin d'inscrire ce projet dans la programmation 2020 des actions menées au titre du Contrat de Ville.

Le financement sollicité auprès de l'Etat représente 50% des coûts du projet, soit 4 000 €.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à solliciter des financements auprès de l'Etat dans le cadre des missions liées à l'insertion liées aux clauses d'insertion.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 février 2020	<u>Affiché le :</u> 05 février 2020